



CONSEIL MUNICIPAL

DU

LUNDI 15 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR

N° 11

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : ACTION COEUR DE VILLE DE VALLAURIS - CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

Le plan « Action cœur de ville », porté par monsieur Jacques Mezard, Ministre de la cohésion des territoires, a pour ambition de soutenir et accompagner le développement des Villes de taille moyenne situées entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, et améliorer les conditions de vie.

Le 27 mars 2018, le Ministre annonçait la liste des 222 villes retenues, dont Vallauris, pour bénéficier du plan de redynamisation de leur centre-ville.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat a décidé de soutenir les collectivités locales en mobilisant des partenaires financiers comme la Caisse des dépôts, l'ANAH, Action Logement ou encore l'EPF, et en impulsant une méthode de travail consistant à actionner cinq leviers pour la revitalisation des cœurs de ville.

Ainsi, chaque convention-cadre régissant le plan « Action cœur de ville » repose sur 5 axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;*
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;*
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;*
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;*
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.*

La convention-cadre « Action cœur de ville » détermine :

- Une gouvernance locale, c'est-à-dire un comité de projet présidé par le Maire de Vallauris, en lien étroit avec le Président de la CASA, le Préfet des Alpes-Maritimes et/ou le Sous-Préfet, désigné « référent départemental de l'Etat » et les partenaires financiers.

- Un projet de territoire partagé par tous les partenaires, ayant vocation à être aisément décliné d'un point de vue opérationnel.
 - Vision à 5 ans : la redynamisation du cœur de ville de Vallauris, en actionnant les leviers de la compétitivité ;

 - Vision à 15/20 ans : de la cité des potiers à Vallauris Grand-Place céramique, en capitalisant sur l'attractivité retrouvée.

- Des orientations stratégiques issues d'une analyse territoriale ;
 - Optimiser les dynamiques urbaines et commerciales ;

 - Equilibrer le mix urbain, social et commercial ;

 - Positionner le cœur de ville de Vallauris et son espace marchand ;

 - Accueillir les clientèles : fidéliser les locaux et capter les flux touristiques sur la base d'une nouvelle expérience client ;

 - Développer l'offre numérique sur la Commune.

- Un programme d'actions touchant l'habitat, le développement économique, la mobilité, l'urbanisme et l'accès à une offre diversifiée de services.

Un travail de concertation a permis de décliner ce programme d'actions, en actions engagées, matures, et en réflexion, dont la mise en œuvre s'étale sur une période allant de 2018 à 2024, correspondant à la durée de la convention.

Actions mures :

Elles correspondent à des actions dont le financement est connu et accepté.

Actions	Coût global € TTC	Ville	CASA	Etat	Région	Conseil départ. 06	Banque des Territoires	ANAH	Action logement	Autres
0. Préalable – Direction de Projet	80 000	20 000	20 000					40 000		
1. Etude de cadrage immobilier	42 000	10 500	10 500				21 000			
2. Création d'une résidence seniors, projet « Maïzano »	11 000 000	350 000	414 000	156 800	300 000		Prêt 8 000 000		Prêt 400 000	1 379 200
3. Réhabilitation énergétique de la cité du Soleil	4 858 088		1 090 163		1 413 600		Prêt 2 354 325			
4. Pôle céramique – phase 1 : étude de programmation en vue de la requalification de l'atelier Madoura	76 179		76 179							
5. Etude « Réseau de voirie – circulation – stationnement – signalétique »	50 000	25 000	-				25 000			
6. Les hauts de Vallauris – Travaux d'embellissement	40 000	40 000	-							
7. Projet CLIIIINK – Optimisation du recyclage du verre	180 000		180 000							
8. Smart City	500 000	250 000				250 000				
TOTAL	16 826 267	695 500	1 790 842	156 800	1 713 600	250 000	46 000 + 10 354 325 de prêts	40 000	400 000 de prêt	1 379 200

Actions engagées :

Elles correspondent à des actions d'ores et déjà lancées, et démontrent l'engagement financier de la Ville à s'inscrire dans ce dispositif. Les représentants de l'Etat ont indiqué à la Commune que le programme pouvait démarrer, sans que ce démarrage soit un frein à un accompagnement financier. Ces actions figurent en annexe de la convention.

Actions	Coût global de l'opération € TTC	Part CASA € TTC
1. Réaménagement des abords du château convention ville/casa + Envibus	1 714 180	Eligible aux fonds de concours
2. Le Château-Musée	1 450 000	Eligible au fonds de concours
3. Vidéosurveillance	220 000	

Actions en réflexion :

Actions envisagées et pour lesquelles un accompagnement financier est attendu

Actions	Coût global de l'opération en €
4. OPAH RU	6 279 000
5. Etude « Marchandisage du cœur de ville de Vallauris »	54 000
6. Habillages des vitrines des locaux vacants	60 000
7. Création d'une union commerciale	18 200
8. Professionnalisation des acteurs économiques	15 750
9. Labellisation « Qualité commerce –tourisme – développement durable	49 280
10. Périmètre de sauvegarde de l'artisanat et du commerce de proximité	Etude interne
11. Parkings	7 200 000
12. Voiries centre-ville	6 800 000
13. Requalification des devantures vieille ville	220 000
14. Voiries vieille ville	935 400
12. Avenue du Tapis Vert	1 300 000
15. Boulevard du Docteur Jacques UGO	1 560 000
14. Avenue Georges CLEMENCEAU	4 000 000
15. Création d'une école de musique, de danse et de cirque	2 000 000

Ce programme sera complété et corrigé au fur et à mesure de son avancée. En conséquence, la convention-cadre fera l'objet d'un ou plusieurs avenants validés par le Comité de Projet, avant d'être soumis au vote des conseils communautaire et communal.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention-cadre régissant le lancement du plan « Action cœur de ville » de Vallauris, dont le projet est joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération.